



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 91883

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer d'une part, le nombre de laissez-passer consulaire demandés par la France aux États-Unis et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des 10 dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. En ce domaine, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfetures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Concernant les États-Unis d'Amérique, les données communiquées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire portent sur les années 2003 à 2005. Durant cette période, les autorités américaines ont reçu six demandes de laissez-passer consulaire, dont trois ont abouti à la délivrance de ce document. Ce taux de réponse à nos demandes et le nombre de celles-ci n'ont pas conduit à envisager de démarche spécifique auprès de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91883

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3783

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5845